Perpignan met en place une nouvelle tarification pour les bornes de recharge électrique

Ville de Perpignan | 18-02-2025 | 11:24



RUE DU CASTILLET / © Ville de Perpignan

À partir du 1er mars 2025, la ville de Perpignan appliquera une nouvelle tarification aux bornes de recharge électrique, avec un coût de 0,41 ?/kWh. Ce tarif est établi en excluant le coût supplémentaire du stationnement dans les zones où celui-ci est obligatoire.

Selon la mairie de Perpignan, la tarification pourra évoluer en fonction de la demande et des prix de référence fixés par le système de recharge REVEO. La mesure vise à équilibrer la disponibilité du service avec les besoins énergétiques des utilisateurs de véhicules électriques.

Pour utiliser ces installations, les conducteurs devront être enregistrés dans des systèmes multi-opérateurs tels que le service "GIREVE". En cas de non-disposition de l'un de ces dispositifs, il sera possible d'en faire la demande via le portail web www.electromaps.com.

Avec cette nouvelle initiative, Perpignan réaffirme son engagement en faveur de la mobilité durable et de la transition énergétique, en encourageant l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des infrastructures publiques destinées aux véhicules électriques.

Autor: Rédaction